

Coupon-réponse

Nom de l'enfant: Né(e) le:
Prénom de l'enfant: Age:
Téléphone:
Adresse:
CP: Ville:
Mail pour la confirmation: @
Mail pour la facturation: @

Séjours Enfants 6-12 ans

- ☐ Cholet du 10 au 14 Août 2026 (6-9 ans)
☐ Murs Erigné du 10 au 14 Août 2026 (9-12 ans)

Séjours Jeunes 13-17 ans

- ☐ Séjour à la carte du 10 au 14 Août 2026 (13-17 ans)
☐ Château de la Turmelière du 10 au 14 Août 2026 (13-17 ans)

Séjour spécifique à partir de 9 ans

- ☐ Baugé du 10 au 14 Août 2026

Assurance annulation

Je souhaite souscrire une assurance annulation (page 13)

oui ☐ non ☐

Date:

Signature
du tuteur légal

Assurance annulation (facultative)

Une assurance annulation peut être souscrite lors de l'inscription en cochant la case correspondante sur le coupon réponse.

Son montant représente 5 % du prix du séjour.

La garantie prend effet dès l'inscription et ne s'applique pas pendant le séjour.

Conditions de prise en charge

La garantie s'exerce notamment en cas de :

- Décès du participant ou d'un proche (conjoint, ascendants, descendants, fratrie et proches listés) ;
- Maladie ou accident corporel médicalement constaté empêchant le départ ;
- Destruction accidentelle du domicile nécessitant la présence du participant ;
- Complications de grossesse survenant dans les six premiers mois.

La garantie ne s'applique pas en cas :

- D'acte intentionnel ;
- D'événement antérieur à la souscription ;
- De grossesse ou interruption volontaire de grossesse préexistante.

Montant garanti

Les sommes versées sont remboursées dans la limite du coût total du séjour.

La cotisation d'assurance et les frais d'adhésion restent non remboursables.

Démarches

Le participant doit :

- Informer ESCA'L par mail dans les jours suivant l'événement ;
- Transmettre les justificatifs nécessaires.